



FINANCES COMMUNALES : Thézan-le-Mont

Note de présentation du Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 034-213403108-20260416-D16_2026-BF

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2026

Fonctionnement

3 499 553 €

Investissement

1 819 042 €

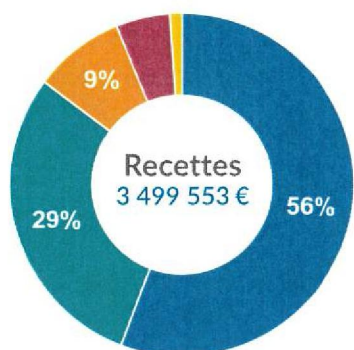
Contexte

Situation internationale incertaine entraînant l'envolée des cours de l'énergie. Risque de reprise de l'inflation à la hausse. Renchérissement du coût des crédits.

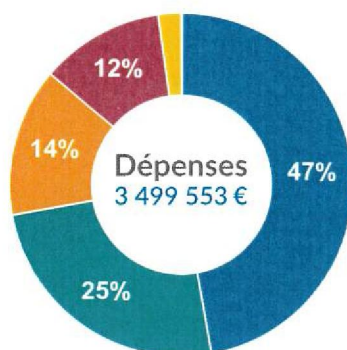
Orientations

- Une nouvelle équipe municipale et intercommunale porteuse d'un nouvel élan.
- Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement.
- Recherche active de nouveaux financements pour les futurs projets

La section de fonctionnement



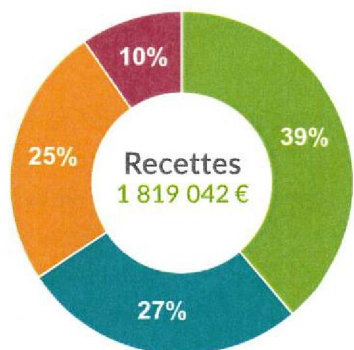
- Impôts et taxes : 1 950 917 €
- Dotations et participations : 1 031 401 €
- Autres recettes : 299 735 €
- Produits des services : 177 500 €
- Excédent antérieur : 40 000 €



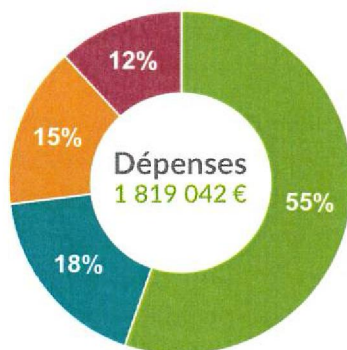
- Charges de personnel : 1 652 720 €
- Charges générales : 873 500 €
- Virement à section d'invest : 489 568 €
- Charges gestion courante : 405 950 €
- Intérêts d'emprunts : 74 000 €
- Autres dépenses : 3 815 €

La section de fonctionnement dégage un excédent prévisionnel de 489 568€. 40 000€ sont reportés de l'exercice précédent pour mandater les dépenses 2025 décalées en 2026. Les taux d'imposition augmentent de 3% permettant de dégager environ 45 000€ de recettes fiscales supplémentaires. Les dépenses générales progressent de 8%; celles de personnel de 3.8%. Les subventions versées au CCAS et à la résidence service augmentent exceptionnellement de 60 000€ en raison de travaux à réaliser. Les frais financiers sont majorés de 10 000€ pour couvrir les intérêts de la ligne de trésorerie.

La section d'investissement





- Dotations et subventions : 706 377 €
- Virement de section de fonct : 489 568 €
- Excédents de fonct capitalisés : 448 419 €
- Autres recettes : 174 678 €



- Dépenses d'équipement : 1 004 764 €
- Autres dépenses : 323 313 €
- Remboursement du capital : 276 500 €
- Déficit d'invest reporté : 214 465 €

Est inscrit à la section d'investissement 1M d'€ de travaux avec en particulier 3 nouvelles opérations : la réalisation d'un pump track, la rénovation du petit jardin et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire. Mais également la poursuite des travaux annuels de rénovation de la voirie et des bâtiments, de la modernisation de l'éclairage public et de la vidéo protection. Le financement de ces investissements se fera cette année sans recours à l'emprunt et par la recherche de subventions.

Fiscalité votée en 2026

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	46.11%	1 524 397 €
 Taxe Foncière Non-Bati	68.00%	73 100 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	14.50%	60 973 €

En synthèse

L'exercice 2026 sera intermédiaire. Le phasage des projets de la nouvelle mandature se fera en fonction des possibilités d'obtention des subventions des partenaires institutionnels.

Au 1er janvier 2026, l'Encours de la dette de la commune s'établit à 2 072 932 € et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 35.31 ETP